

Clermont-Ferrand, le 30 mai 2022



A Monsieur le Recteur  
de l'académie de Clermont-Ferrand  
3 avenue Vercingétorix  
63000 Clermont-Ferrand

Objet : épreuves d'examens – session 2022

Monsieur le Recteur,

Par ce courrier nous souhaitons attirer votre attention sur le déroulé des épreuves du baccalauréat 2022 et vous rappeler les revendications du SNES-FSU concernant la charge de travail des correctrices et correcteurs :

**Epreuves de philosophie :**

Le SNES-FSU demande pour la correction des épreuves de philosophie et de la spécialité HLP, des délais permettant de limiter la charge de travail à 10 copies par jour ouvrable, 12 en voie techno (hors réunions d'harmonisation) et que les correcteurs puissent corriger hors connexion, y compris sur format papier s'ils le souhaitent.

**Epreuves anticipées de français :**

Le SNES-FSU, s'appuyant sur les préconisations du CHSCTM, et afin que la situation de l'an dernier ne se reproduise pas, demande :

- que les convocations soient établies suffisamment en avance pour pouvoir être rectifiées si des dysfonctionnements étaient constatés.
- Un non cumul des convocations aux différents examens et que les temps partiels soient pris en compte.
- que les convocations soient adressées à des professeur-es ayant eu en charge des classes de première générale ou technologique dans l'année. Les stagiaires ne doivent pas être convoqués pour les examens.
- que les professeurs de Lettres soient convoqués au plus près de leur domicile.
- que les professeurs de Lettres convoqués à l'EAF soient dispensés de surveillance et de cours dès lors que les récapitulatifs de l'oral et/ou les copies sont récupérés.
- qu'un délai de correction suffisant soit laissé aux professeurs pour les épreuves d'écrit de l'EAF, étant entendu qu'il est impossible d'assurer la passation d'oraux la journée et la correction de copies le soir.
- que l'option de la correction dématérialisée soit laissée au libre choix des personnels, et la possibilité de corriger les copies papier pour celles et ceux qui en feraient la demande.

- pour l'oral, un nombre maximal de candidats par journée associé à un nombre maximal de demi-journées (10) non consécutives (pause d'au moins une demi-journée au cours de la session) par examinateur. Il est aussi nécessaire que les aménagements d'examens des candidats soient connus à l'avance et induisent une réduction du nombre de candidats par demi-journée.
- que le nombre de récapitulatifs différents pour chaque examinateur soit limité à 5.

**Bac, BTS, ETLV :**

De manière générale, le SNES-FSU demande :

- que les collègues enseignant en spécialité soient ceux qui prioritairement corrigent les épreuves de spécialité et fassent passer les éventuels oraux ;
- qu'il y ait un nombre convenable de copies par jour, et une équité entre les correcteurs en termes de nombre de copies à corriger ;
- que les collègues ne cumulent pas toutes les convocations, par exemple écrit + oral en français + oral BTS, ou bien écrit + oral en LVER + oraux d'ETLV.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au Service public d'Education.

Fabien Claveau et Marc Bellaigue  
Secrétaires académiques

Tél 04 73 36 01 67 – Mél [s3cle@snes.edu](mailto:s3cle@snes.edu) – Site <https://clermont.snes.edu>